

Accord-cadre

- Agriculture
- Avenir de l'UE
- Collaboration en matière de recherche
- Développement du milieu bâti
- Encouragement du cinéma
- Erasmus+
- Évolution du trafic
- Évolution économique
- Immigration
- Libre circulation des personnes
- Obstacles techniques au commerce
- Organisation de l'UE
- Schengen
- Transport aérien

FICHE D'INFORMATION : ACCORD-CADRE BILATÉRAL

La participation au marché unique européen n'est plus assurée

La Suisse et l'Union européenne (UE) entretiennent des relations étroites sur les plans économique, politique et culturel, fondées sur les accords bilatéraux. Ces derniers garantissent la participation de la Suisse au marché intérieur européen et ont contribué de manière déterminante à sa prospérité. Ils sont toutefois statiques, alors que le marché intérieur évolue. C'est ce problème que devait résoudre l'accord-cadre. Le Conseil fédéral a abandonné les négociations avec l'UE le 26 mai 2021.

Le monde n'est pas figé. L'économie et notre mode de vie évoluent constamment, notamment sous l'effet de la numérisation et de la mondialisation. Afin de pouvoir relever les nouveaux défis, le droit européen doit être adapté continuellement. Autrement dit, les réglementations pour le marché intérieur de l'UE changent – pour tous les participants du marché. Dans la mesure où la Suisse participe aussi à ce marché, elle ne peut se soustraire indéfiniment à ses développements. En tant que non-membre de l'UE, elle a également besoin d'un cadre légal clair qui règle, sur la durée, les relations avec son principal partenaire commercial. Cela établit la sécurité juridique et d'investissement. L'accord-cadre bilatéral devait créer un tel cadre.

Seuls cinq accords d'accès au marché sont concernés

La Suisse a conclu plus de 120 accords bilatéraux avec l'UE. L'accord-cadre bilatéral concernait uniquement les cinq accords qui garantissent la participation de la Suisse au marché intérieur de l'UE. La Suisse se serait engagée à reprendre des développements du droit européen couvrant les domaines des cinq accords d'accès au marché.

Les accords bilatéraux concernés par l'accord-cadre

L'accord-cadre actuel se serait appliqué à seulement cinq accords bilatéraux I. Cependant, il aurait aussi posé les bases de tout nouvel accord d'accès au marché intérieur (un accord sur l'électricité, par exemple).

Les cinq accords d'accès au marché concernés

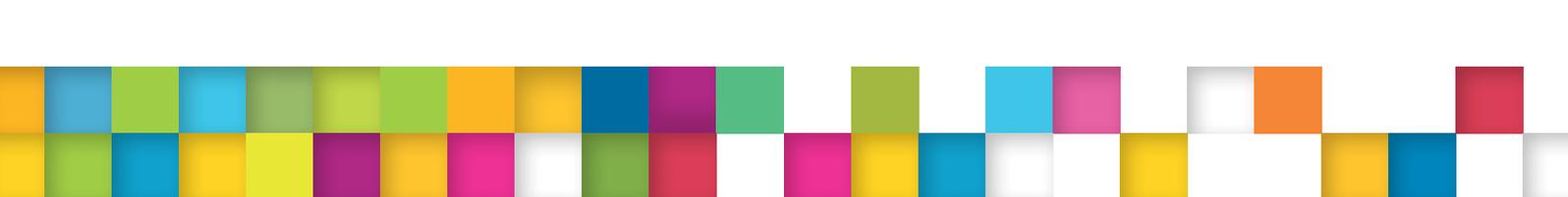
Libre circulation des personnes	Transports terrestres	Trafic aérien	Obstacles techniques au commerce	Agriculture
⚙️	⚙️	⚙️	⚙️	⚙️

Accords d'accès au marché intérieur possibles

???	???	???
⚙️	⚙️	⚙️

Source : economiesuisse

Pour la transposition de la législation européenne dans le droit national, l'accord prévoyait un délai de deux ans (trois ans en cas de référendum). Si la Suisse ne souhaitait pas reprendre une loi donnée, l'UE aurait pu prendre des contre-mesures. En cas de litige, un tribunal arbitral indépendant aurait tranché la question de savoir si ces mesures étaient proportionnées et donc admises. Ce tribunal aurait toutefois dû se fonder sur l'interprétation des textes selon la Cour de justice de l'UE (CJUE).



Érosion de la voie bilatérale

Un accord-cadre garantirait la voie bilatérale et donc le positionnement de la place économique suisse en Europe. La Commission européenne a par ailleurs déclaré que c'était une condition indispensable pour conclure de nouveaux accords d'accès au marché (pour le marché de l'électricité, par exemple). Sans un tel accord, les accords existants perdent leur validité et leur pertinence. Pour un pays exportateur comme la Suisse, cela a des conséquences de taille, car l'UE est, de loin, son principal partenaire commercial.

L'exemple de la branche suisse de la technique médicale (MedTech), très dynamique, l'illustre particulièrement bien. Actuellement, 1400 entreprises suisses exportent des sparadraps, des fauteuils roulants, des stimulateurs cardiaques et autres produits pour une valeur de 12 milliards de francs par an. Une grande partie de ces marchandises étaient jusqu'à présent destinées à l'Europe. L'UE a durci ses conditions de mise sur le marché pour ce type de biens. Les autorisations accordées aux fabricants suisses ne sont plus reconnues comme équivalentes à compter de la fin mai 2021. Les entreprises suisses n'ayant pas de succursale dans l'UE doivent désigner un représentant dans un État membre de l'UE qui assume certains risques liés à la responsabilité. De plus, tous les produits doivent être certifiés à nouveau, les étiquettes et notices réimprimées. La branche estime les coûts supplémentaires à plusieurs milliards. La même menace plane sur l'industrie suisse des machines ces prochaines années.

L'accord-cadre aurait garanti la voie bilatérale et donc le positionnement de la place économique suisse en Europe. Sans cet accord, les accords existants perdent leur valeur.

Le désaccord porte sur plusieurs points

Les négociations entre la Suisse et l'UE se sont achevées fin 2018. Le Conseil fédéral n'a pas signé l'accord-cadre, mais l'a soumis à une large consultation. Les critiques concernaient principalement trois points : d'abord l'interdiction pour les entreprises de toucher des aides d'État. En Suisse, certains cantons craignent que cela affecte les allègements fiscaux destinés à attirer des entreprises, par exemple. La deuxième question contestée était la directive européenne sur la citoyenneté. Elle garantit aux citoyens de l'UE la liberté d'établissement dans tous les États membres. La directive aurait accordé des droits à des prestations de sécurité sociale qui vont plus loin que ce qui est garanti avec la libre circulation des personnes. Ce point étant contesté depuis quelque temps, il ne figure pas dans l'accord-cadre. La Suisse souhaitait avoir la garantie qu'elle ne devrait pas appliquer cette directive.

Le troisième point était particulièrement délicat : la protection des salaires. L'UE reconnaît elle aussi le principe voulant que «à travail égal salaire égal» dans chaque pays. Les mesures d'accompagnement en vigueur en Suisse vont plus loin que les règles européennes, et ce sur plusieurs points. L'UE souhaitait accorder des exceptions à la Suisse, mais exigeait des adaptations, auxquelles de grands syndicats se sont opposés. Leur résistance, mais probablement aussi le fait que les grands partis étaient divisés, ont conduit le Conseil fédéral à stopper les discussions avec la Commission européenne. L'avenir nous dira si et comment il est possible de poursuivre la voie bilatérale dans ces conditions.

Faire cavalier seul n'est pas la solution!

Prenez part, vous aussi, à notre campagne : www.ouverte+souveraine.ch